



Date de transmission de l'acte: 28/05/2026
Date de reception de l'AR: 28/05/2026

025-242504355-D_2026_091-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY
17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du mercredi 20 mai 2026

mercredi 20 mai 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 12 mai
2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

MEMBRES :

En exercice : 34

Présents : 31

Ayant pris part au vote : 33

Absent.s Excusé.s : 2

Pouvoir(s) : 2

Supplé.e.s. : 1

Sont présent.e.s: ARNOUX Madeleine, BARTHOD Didier, BAULARD Anne, BIZE Sylvie, CAMENSULI Guillaume, CELEBI Cihan, CELEBI Elise, CERUTTI Charlène, CHAPOTTE Alain, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, EL NIESS Valérie, FEUVRIER Annabelle, FEUVRIER Miriam, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, JACQUOT Jean-Pascal, LIGIER Valérie, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PARRENIN Bernard, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, PONCET Edith, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VUILLEMIN Jean-Luc

Sont absent.e.s / excusé.e.s: MAUGAIN Grégory, VIVOT Damien suppléé par JACQUOT Jean-Pascal

Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s: FEUVRIER Eric représenté par CERUTTI Charlène, VIENNET Hervé représenté par PAGNOT Valérie

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur RONDOT Dominique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Délibération n° :

D_2026_091

OBJET :

Lancement du pacte financier et fiscal communautaire



Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de reception de l'AR: 28/05/2026

025-242504355-D_2026_091-DE

A G E D I

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Plateau du Russey ;

Considérant que le renouvellement du Conseil communautaire constitue une étape propice à la définition d'un cadre financier et fiscal partagé pour le mandat ;

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de communes du Plateau du Russey souhaite engager l'élaboration d'un pacte financier et fiscal communautaire.

Cette démarche doit permettre de partager un diagnostic financier et fiscal entre la Communauté de communes et ses communes membres, d'identifier les marges de manœuvre disponibles, de clarifier les équilibres entre les compétences exercées, les projets à conduire et les ressources mobilisables.

Le pacte financier et fiscal a également vocation à accompagner la mise en œuvre du projet de territoire communautaire, en assurant la cohérence entre les ambitions politiques du mandat, les capacités financières de la CCPR et les relations financières avec les communes membres.

Il pourra notamment porter sur l'analyse de la situation financière de la Communauté de communes et des communes, les perspectives d'investissement, les modalités de financement des projets structurants, les solidarités territoriales, les outils de mutualisation et les équilibres fiscaux à construire pour la durée du mandat.

Madame la Présidente précise que cette démarche sera conduite en lien avec les élus communautaires, les communes membres et les partenaires concernés. Elle pourra s'appuyer sur une ingénierie externe afin d'accompagner le diagnostic, l'animation des échanges et la formalisation des orientations proposées.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de la démarche d'élaboration du pacte financier et fiscal communautaire ;
- Autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, à mobiliser les partenaires concernés, à solliciter tout accompagnement technique ou financier utile, et à signer tout document nécessaire à son lancement.

Résultat du vote: Pour :33, Contre : 0, Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Présidente,

Valérie PAGNOT



Date de transmission de l'acte: 28/05/2026
Date de reception de l'AR: 28/05/2026

025-242504355-D_2026_091-DE
A G E D I

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 12/05/2026.

Délibération affichée le : 28/05/26